Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_077-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE
COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 23 avril 2026, soit six jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents : Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN ; M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Valérie DUVAL, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, Mme Florence RIGAUD ; M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET et M. Christophe VERON

Pouvoirs :
Mme Marie-Josèphe FERRIER donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
M. Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO
M. Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés : Mme Marie-Josèphe FERRIER ; M. Loïc HERVOIR, M. Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 52 Pouvoirs : 3 Absents excusés : 3	Délibération n°2026-03-077 **Désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine et de l'Agence locale d'Energie et du Climat des Vallons de Vilaine**

Le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine est un établissement public de coopération regroupant Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Portes de Loire Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_077-DE

Il a pour objet principal la planification et la coordination de l'aménagement du territoire, notamment à travers l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Il accompagne également les collectivités membres dans leurs projets d'urbanisme et de développement local, en assurant une vision stratégique partagée à l'échelle du territoire.

L'ALEC des Vallons de Vilaine est une structure locale qui accompagne les collectivités, les habitants et les acteurs du territoire dans la transition énergétique et climatique regroupant Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte Loire Communauté.

Dans un souci de bonne gestion et de cohérence administrative, et compte tenu des liens étroits existants entre l'Agence Locale de l'énergie et du Climat des Vallons de Vilaine et le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, notamment en matière d'animation du pôle Support, il est convenu dans les statuts de l'ALEC que les représentants soient identiques à ceux du Syndicat Mixte.

Au regard des statuts de l'ALEC et du Syndicat Mixte, Vallons de Haute Bretagne Communauté dispose de 23 délégués titulaires et de 23 délégués suppléants sur les principes suivants :

- 1 délégué par commune
- 1 délégué supplémentaire pour les communes de plus 4000 habitants selon le recensement de la population totale de l'INSEE en 2026, à savoir Goven, Guichen, Guignen, Guipry-Messac et Val d'Anast

Le Président, ou son représentant dûment habilité, est membre de droit de l'instance ; sa participation s'ajoute à celle des délégués désignés, sans s'y substituer.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner les 23 délégués titulaires et les 23 délégués suppléants au Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine ;**

- **De désigner les 23 délégués titulaires et les 23 délégués suppléants à l'ALEC de façon identique**

Liste des membres titulaires :

Nom	Prénom	Commune
AUFFRAY	Pierrick	Guichen
BRAULT	Marie-Claire	Saint-Malo-de-Phily
CHANEL	Matthieu	Guichen
DANILO	FRANCK	Comblessac
DENIER	Sébastien	Val d'Anast
GORY	Sandrine	Saint-Séglin
GUERRO	Pascal	Loutehel
HERVOIR	Loïc	Goven
LAIR	Maryline	Saint-Senoux
LE CHENECHAL	Didier	Lassy
LEPRÊTRE	Christian	Bourg-des-Comptes

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_077-DE

Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_077-DE

LUC	Nelly	Guignen
MERCIER	José	Bovel
MORAZIN	Roger	La Chapelle-Bouexic
MOTEL	Michèle	Guichen
PAPAIL	Yves	Lohéac
PIEL	Pierrick	Mernel
PITRE	REMI	Guipry-Messac
RAFFEGEAU	Hugues	Les Brulais
REBOUX	Pierre-Yves	Val d'Anast
ROULLEAU	Corinne	Guignen
TANGUY	Mickaël	Goven
VERON	Christophe	Baulon

Liste des membres suppléants :

Nom	Prénom	Commune
ADAM	Florence	Val d'Anast
ADRIEN	Alexis	Bourg-des-Comptes
ADRUBAL	Valéry	Saint-Malo-de-Phily
BERTHO	Nathalie	Goven
BOUCAULT	Sébastien	Lassy
BOUGEARD	Véronique	Lohéac
BRUNARD	Chrystèle	Les Brulais
CHAMPAGNAT	Victoria	Guipry-Messac
CHAUDAGNE	Michel	La Chapelle-Bouexic
CORDUAN	Frédéric	Loutéhel
DIVET	Chrystèle	Guipry-Messac
DUCLOYER	Vincent	Guignen
FEVRIER	Jean-Pierre	Comblessac
GEMIN	Sébastien	Saint-Séglin
GROSHENY	Audrey	Guichen
Hardy	Patrick	Baulon
HINRY	Delphine	Saint-Senoux
JUILLET	Kristelle	Val d'Anast
LATIL	Didier	Guignen
MONVOISIN	Marie-Anne	Goven
MOTEL	Dominique	Bovel
RIGAUD	Florence	Mernel
SAULNIER	Thomas	Guipry-Messac

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 18 mai 2026.